



**Des jeunes de moins de 18 ans ont une idée, une envie, un projet...
Cette idée nécessite des moyens, une organisation, des contacts...
Qui va les écouter et leur faire confiance ?...
Où vont-ils trouver les conseils adaptés ?...**

**Choisissez une organisation démocratique, citoyenne,
reconnue par l'ensemble des partenaires
en contact avec les jeunes :**

La Junior Association

- Les Jeunes veulent exister en tant qu'acteurs crédibles et reconnus...
- L'Association est l'outil adéquat pour réaliser des projets, prendre des initiatives et des responsabilités, s'engager pour une cause commune...

La Junior Association propose une réponse concrète : elle permet aux jeunes de moins de 18 ans, de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets.

La Junior Association

Tout groupe de jeunes ayant une volonté de créer une ou plusieurs activités communes, peut se constituer en Junior Association et demander l'habilitation au Réseau National. C'est une démarche de projet simple, il suffit de répondre à ces questions :

- **En quoi consiste le projet ?**
- Comment est née l'idée ?
- Combien seront-ils ?
- Comment prévoient-ils de s'organiser ?
- Quelles seront les prochaines actions ?
- Quels seront les besoins pour les réaliser (matériel, locaux, humains, financiers) ?
- Quels seront les contacts utiles (communes, associations, institutions...)?

L'élaboration de ce dossier peut être menée avec l'assistance d'une personne ressource, afin de monter le projet, et définir **la prise d'initiatives du groupe**, en laissant un maximum de place à la créativité, l'inventivité, les désirs des Jeunes.



Reconnues d'Utilité Citoyenne

Les Juniors Associations sont référencées dans le guide du bénévole édité par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Une habilitation :

Le fonctionnement est par lui-même assez simple, les jeunes doivent faire une demande d'habilitation. Celle-ci ne se fait pas en Préfecture mais auprès du Réseau National des Juniors Associations, qui est seul habilité à délivrer le label **Junior Association**.

Les outils que propose le Réseau National doivent garantir la plus grande autonomie des Jeunes dans leurs projets :

- **Une assurance pour couvrir leurs activités,**
 - **L'ouverture d'un compte bancaire pour une gestion directe d'un budget par les Jeunes,**
 - **Des outils pour faciliter leur organisation,**
- Des actions de formation.**

HISTORIQUE

Un rapport de la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative du Ministère de la Jeunesse et des Sports intitulé "PARTICIPER, disent-ils!", indique que la jeunesse manque de repères et se retrouve dans une situation délicate. D'un côté, elle évolue dans un contexte précaire, "de pauvreté et d'incivilité", de l'autre elle est souvent parée d'une image négative. Le rapport poursuit en posant cette équation paradoxale : "phénomène de phobie de la jeunesse et de son renversement : comment exister, être reconnu, s'engager, survivre dans un milieu qui ne sait pas dire clairement à la jeunesse si elle existe socialement ou non ?"

Ce contexte d'exclusion ou tout au moins de non-reconnaissance, pose le problème de la participation des jeunes dans la société avec une pertinence de pleine actualité.

Les explosions de violence juvénile, qu'elles soient individuelles ou collectives, sont un témoignage de ce malaise, de ce besoin d'exister et de cette urgence d'agir:

☛ **Agir en commençant par reconnaître que l'insertion sociale des jeunes passe par les possibilités qui leur sont offertes de se faire entendre, d'exister en tant qu'acteurs.**

☛ **Agir par une mise en situation collective autonome des jeunes face aux décideurs, mais en complicité et en dialogue avec leur environnement.**

☛ **Agir en considérant que l'acte de s'associer représente un outil bénéfique pour cette insertion.**

L'association se révèle aux yeux des français, un moyen privilégié pour mener une multitude d'actions dans des champs culturels, sportifs, sociaux ou tout simplement pour agir dans la proximité sur un thème d'intérêt collectif.

Cet atout dans notre vie sociale est sans aucun doute lié au vent de liberté et à la simplicité des démarches qui règnent sur le droit d'association.

Les jeunes ont côtoyé au cours de leur vie, une ou plusieurs associations. Ils en ont trop souvent été considérés comme des consommateurs mais ont parfois eu la chance d'être impliqués dans certaines décisions ou actions et de voir ainsi, leur rôle de citoyen en devenir reconnu.

De toute évidence, comme leurs aînés, ils ont rarement une image négative de l'association. C'est une opportunité à saisir.

C'est à partir de ces constats et d'une réflexion approfondie, liée à une pratique quotidienne avec des jeunes, mais aussi à une volonté commune d'agir, que le Groupement d'intérêt Public (GIP) DEFI Jeunes, la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente et l'association J.Presse ont créé un dispositif favorisant l'émergence et la formation de jeunes citoyens actifs de moins de 18 ans :

La Junior Association



Une Volonté Educative :

Le dispositif Junior Association est exigeant :

- C'est un espace balisé mais souple qui garantit la liberté d'expression et l'esprit d'initiatives des jeunes.
- Il demande aux adultes, aux associations, aux institutions, aux collectivités territoriales, et aux Pouvoirs Publics de s'organiser ensemble afin de reconnaître le droit d'agir aux jeunes.
- Il prévoit un accompagnement pédagogique des jeunes dans la réalisation de leur projet, et un accompagnement éducatif dans la pratique de la citoyenneté et dans la découverte de la vie associative.

Tenant compte de la réalité locale et des différents acteurs de terrain prêts à s'investir dans le dispositif, l'accompagnement des Jeunes est réalisé au plus près d'eux, à leur demande, en fonction de leur projet.

Convention Internationale des droits de l'enfant – Article 15-

1. Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et les libertés d'autrui.

Le Réseau National

Le Réseau National des Juniors Associations est une association loi 1901, composée actuellement de 5 Membres :

La Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente,
Le Groupement d'Intérêt Public DEFI JEUNES,
J.Presse,
La Fédération Nationale des Centres Sociaux et Socioculturels,
La Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France.

Tous s'inscrivent dans la Charte du Réseau National des Juniors Associations (ci-contre), participent activement au développement et à la promotion du dispositif et mobilisent à cet effet leurs réseaux locaux.

Le groupe de pilotage Les Relais Départementaux

Le groupe de pilotage est constitué des 5 membres du Réseau National.

Il est garant localement du dispositif et recherche les moyens les mieux adaptés pour diffuser l'information auprès des jeunes et des responsables des structures de jeunesse.

En concertation avec les membres du Réseau National, le groupe de pilotage nomme parmi eux, un ou plusieurs **Relais Départementaux**, interlocuteurs des jeunes, et de toute personne souhaitant s'informer sur les Juniors Associations.

Personnes ressources, les Relais Départementaux ont un rôle de conseil et d'accompagnement dans les démarches des Jeunes. Ils établissent les contacts nécessaires avec un ou plusieurs acteurs locaux, afin de favoriser la réussite du projet de la Junior Association.

Ils engagent le Réseau National des Juniors Associations dans la demande d'habilitation des jeunes. Ils établissent un plan d'accompagnement adapté au projet des jeunes et aux difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer.

Charte du R.N.J.A.

En se basant sur le constat que la jeunesse manque de repères, évolue dans un contexte précaire et est peu partie prenante dans la vie de la cité, la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Défi Jeunes et l'association J.PRESSE ont créé, en 1998, le Réseau National des Juniors Associations.

Ce dispositif permet aux jeunes mineurs de participer activement à la vie sociale, d'agir et de s'engager concrètement.

Il favorise en effet l'émergence et la formation de jeunes citoyens actifs, mais aussi la prise d'initiative, la responsabilisation et la reconnaissance de ces jeunes.

Pour cela, le Réseau National des Juniors Associations a mis en oeuvre des moyens qui lui confèrent toute son originalité et sa spécificité :

☞ le Réseau National des Juniors Associations Favorise l'autonomie des jeunes de moins de 18 ans, tout en respectant leur statut de mineur ;

☞ Le Réseau National des Juniors Associations est un dispositif national animé par des relais présents sur les départements ;

☞ Le Réseau National des Juniors Associations est un dispositif accessible à tous les jeunes de moins de 18 ans, quels que soit leur statut, leur situation sociale ou leur niveau de qualification ;

☞ Le Réseau National des Juniors Associations est un dispositif ouvert à tous les projets qui respectent les principes de liberté, d'égalité et de fraternité.



Exemples de projets des Juniors Associations

Organiser des rencontres sportives inter quartiers...

...Créer un séjour vacances

Aménager un local...

... Participer à des manifestations scientifiques, astronomiques

Rédiger un journal, sur papier, sur Internet...

... Organiser des expositions, correspondre avec un village Sénégalais

Pratiquer le HIP HOP...

... Organiser des spectacles musicaux

Dynamiser la vie associative locale...

... Créer un groupe de danseuses orientales

Pratiquer les arts de la rue...

...Améliorer l'alphabétisation et les conditions de travail à Haïti, en commençant par l'envoi de fournitures scolaires

Créer un club de football...

... Pratiquer le Roller, le vélo acrobatique, le skate

Créer des activités dans un collège, dans un lycée...

...Réaliser une pièce de théâtre

Organiser un repas pour la Saint Jean...

Les Juniors Associations en quelques chiffres :

16 juniors associations ont été habilitées sur l'année 1998/1999. L'habilitation ayant une durée limitée à une année scolaire, 8 Juniors Associations ont demandé leur réhabilitation sur l'année 1999/2000. 19 nouvelles Juniors Associations ont vu le jour sur cette même période, ce qui porte le nombre de Juniors Associations à 27 sur l'année 1999/2000, et à 35 depuis la création du dispositif.

251 jeunes sont devenus membres d'une Junior Association sur l'année 1998/1999, 79 sont restés une deuxième année. 356 nouveaux jeunes ont soit intégré des Juniors Associations existantes (24), soit créé leur propre Junior Association (332).

Soit un total de 607 jeunes sur 10 départements depuis la création du Réseau National des Juniors Associations.

Une Junior Association comprend en moyenne 16 jeunes, mais le nombre varie entre 4 et 40 jeunes, (la moitié des Juniors Associations ont entre 10 et 20 membres).

Activités sportives et culturelles sont les actions prédominantes des Juniors Associations, avec quelques expériences vers l'humanitaire...

La diversité des projets des Juniors Associations permet des échanges riches, un partage de leurs passions et un foisonnement d'idées... lorsqu'elles se rencontrent lors de manifestations nationales



Vous pouvez contacter le Réseau National des Juniors Associations

Tél. : 01 43 58 98 70 — fax : 01 43 58 97 34